

## **Compte rendu de la séance du 23 mai 2019**

Secrétaire(s) de la séance:

Nicole CAYRE

### **Ordre du jour:**

**MAIRIE de CARENNAC**

**46110 CARENNAC**

**Tel 05 65 10 94 62**

**Fax 05 65 10 65 61**

[mairie-carennac@info46.fr](mailto:mairie-carennac@info46.fr)

### **CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil Municipal se réunira à la mairie

**Le Jeudi 23 Mai 2019 à 20H30**

1. Bail – SASU « Le Relais du Vieux Quercy »
2. Convention entre le Comité des Fêtes et la Mairie pour le prêt de tables et chaises
3. Occupation du Cloître pour la Fête de la Musique
4. Vente Chemin Jean Le Pastre
5. Proposition d'achat chemin rural
6. Modalités pour la gratuité du Cloître pour les habitants de Carennac
7. Occupation du petit local sur le parking
9. Adhésion au SM de Limargue
8. Organisation du bureau de vote et Questions diverses

À Carennac le 07/05/2019

Le Maire,

Georges LABOUDIE,

## **Délibérations du conseil:**

### **1. Bail - SASU "Le Relais du Vieux Quercy" ( DE 2019 029)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Multiple rural va bientôt ouvrir et qu'il est nécessaire de faire un bail commercial entre La Commune de Carennac et la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle « Le Relais du Quercy » représentée par Madame Béatrice DUMAS, Présidente.

Le local commercial d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> se compose d'une cuisine, épicerie, sanitaires, salles de restauration, réserve et terrasse dans l'ensemble immobilier « Le Vieux Quercy »

Le bail sera conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019, le loyer sera d'un montant de 300 HT auquel s'ajoute la TVA en rigueur.

Monsieur Le Maire propose que le premier mois de loyer soit offert au vue de l'investissement personnel de Madame DUMAS dans l'aménagement du Multiple Rural.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

le montant du loyer et la gratuité le premier mois d'occupation

### **2. Convention entre le Comité des Fêtes de Carennac, la Mairie et les associations et particuliers pour le prêt de tables et chaises ( DE 2019 030)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une convention entre le Comité des Fêtes de Carennac, la Mairie et les associations et particuliers pour le prêt de tables et chaises.

En effet, les tables et chaises appartenant pour moitié au Comité des Fêtes et à la Mairie sont régulièrement prêtées mais aucune convention ne règle cette mise à disposition.

Aussi, Monsieur Le Maire propose :

- Gratuité pour les habitants de Carennac et Associations de Carennac ainsi que les collectivités voisines
- Caution de 300 € pour les particuliers
- Forfait de 50 € en cas de livraison des tables et chaises par le service technique municipal

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

approuve cette décision et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention

**3. Occupation du Cloître par le Comité des Fêtes et l'Association "Vivre ensemble à Carennac" le 21 juin 2019 à l'occasion de la Fête de la musique ( DE 2019 031)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Fête de la Musique le 21 juin 2019 aura lieu dans le parc du Château et qu'il est nécessaire en cas de temps pluvieux d'un endroit de repli, aussi, Monsieur Le Maire propose le Cloître.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

autorise l'occupation du cloître en cas de pluie le 21 juin 2019.

**4. Montant achat chemin communal ( DE 2019 032)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jacques DARNIS s'est porté acquéreur d'un chemin communal à Jean Lou Pastre.

L'enquête publique et la délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête en date du 17 août 2010 ont été réalisées, le document d'arpentage est en cours, il reste à fixer le montant de vente du chemin.

Monsieur Le Maire propose la vente de ce chemin à 300 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le montant de ce chemin à 300 €.

**5. Proposition d'achat d'un chemin communal ( DE 2019 033)**

**1. Proposition d'achat d'un chemin rural**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Mr et Madame SCHULLER TELLIER propriétaires de la parcelle AD 143, souhaitent se porter acquéreurs du chemin communal entre les parcelles AD 143, 150,148, 144, 142 et en partie 135.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 0

Voix Contre : 7

Abstention : 0

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition d'achat

**6. Modalités pour la gratuité du Cloître pour les habitants de Carennac ( DE 2019 034)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le personnel de l'Office de Tourisme se trouve confronté à des demandes de visites du Cloître à titre gratuit de la part d'habitants de Carennac venus faire visiter le cloître à leur famille et/ou amis. Le personnel de l'office ne connaît pas forcément tous les habitants.

Il est donc, nécessaire, de mettre en place une procédure afin de faciliter le bon fonctionnement des entrées gratuites, aussi Monsieur Le Maire propose que chaque habitant souhaitant visiter à titre gratuit le cloître, vienne avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Copie de cette délibération sera donnée à l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Approuve cette décision

#### 7. Occupation du petit local sur le Parking le "Vieux Quercy" ( DE 2019 035)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Béatrice DUMAS, Présidente de la SASU « Le Relais du Vieux Quercy » sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le petit local sur le Parking « le Vieux Quercy » ainsi que le devant et le côté pour les mois de Juin, Juillet, août et septembre 2019.

Elle souhaite installer du mobilier de terrasse et une vitrine congélateur pour la vente de glaces à l'italienne, en cornet et boisson fraîche.

Une bâche sera fixé temporairement sur ce petit local afin d'y faire la publicité, du mobilier de terrasse (tables et chaises) sera disposé sur la petite terrasse sur le côté et devant.

Monsieur Le Maire propose, comme à tous les commerçants de la commune, de calculer la surface du domaine utilisée et d'appliquer 10 € le m<sup>2</sup> occupé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

Voix pour : 0

Voix Contre : 7

Abstention : 0

ne donne pas suite à cette demande

#### 8. Adhésion au Syndicat Mixte du Limargue ( DE 2019 036)

Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 qui fixe un mécanisme de minorité de blocage, qui s'aligne sur celui prévu pour les plans locaux d'urbanisme, permettant le report du transfert de l'une ou des deux compétences au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Mixte du Limargue proposant l'adhésion à la compétence eau potable et assainissement, selon les modalités instituant une compétence obligatoire pour la production d'eau potable, et l'adhésion à la carte pour la distribution d'eau potable et l'assainissement,

La commune de Carennac souhaitant mettre en œuvre un véritable projet de mutualisation à l'échelle du Syndicat Mixte du Limargue, échelle territoriale adaptée et permettant de mettre en œuvre une organisation performante et une tarification des services permettant d'assurer un égal accès à l'eau de qualité sur l'ensemble du territoire du

Syndicat Mixte, M. le Maire soumet au vote l'adhésion au Syndicat Mixte. Il est rappelé que ce transfert de compétence entrainera, de fait, la disparition des syndicats dont les domaines d'intervention auront été totalement transférés.

Pour la compétence Eau potable – Production  *compétence obligatoire*

Pour la compétence Eau Potable – Distribution

Pour la compétence Assainissement

Après avoir délibéré,

Voix pour : 7

Voix Contre : 0

Abstention : 0

le Conseil Municipal décide de l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la compétence obligatoire